

AUDITION PUBLIQUE OUVERTE À LA PRESSE

Le principe de précaution : bilan de son application quatre ans après sa constitutionnalisation

L'introduction du principe de précaution dans le bloc de constitutionnalité en 2005 a suscité une controverse.

Pour ses défenseurs, il s'agissait d'infléchir la tendance générale des responsables de la réglementation à négliger les problèmes jusqu'à ce qu'ils disposent de données empiriques sûres concernant les effets néfastes de certaines substances ou pratiques. Le principe de précaution devait également éviter la paralysie par l'analyse scientifique. En effet, la nature de la preuve scientifique est fondamentalement complexe, ouverte et toujours provisoire. Or, on exige de la science qu'elle apporte au processus politique à la fois des réponses simples et de la certitude.

En revanche, pour ses adversaires, la constitutionnalisation du principe de précaution risquait de faire obstacle à la recherche scientifique, d'étendre la judiciarisation de la société et de bloquer l'initiative économique et l'innovation technologique.

Quatre ans après la constitutionnalisation du principe de précaution, cette audition publique vise à évaluer la portée réelle de ce principe controversé et de vérifier si les craintes qu'il avait suscitées se sont ou non confirmées.

organisée par



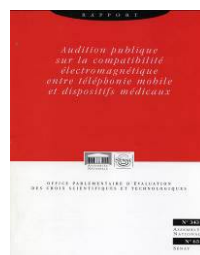
Claude BIRRAUX
Député de Haute-Savoie



Jean-Claude ETIENNE
Sénateur de la Marne

Jeudi 1^{er} octobre 2009
de 9 heures à 13 heures

Au SÉNAT - SALLE CLEMENCEAU
15 rue de Vaugirard, 75006 PARIS



PROGRAMME

09 H 00 ALLOCUTION D'OUVERTURE

M. Yves Coppens, Président de la Commission de préparation de la charte de l'environnement

09 H 15 PREMIÈRE TABLE RONDE : LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION ET LES JUGES

Mme Christine Noiville, juriste, Directrice du Centre de recherche en droit des sciences et des technologies

M. Yves Jegouzo, Professeur à l'Université Paris I

09 H 45 DEUXIÈME TABLE RONDE : LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES

- **M. Alain Grimfeld**, Président du Comité de prévention et de précaution auprès du ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
- **M. Jacques Pelissard**, Président de l'Association des Maires de France
- **Mme Pascale Briand**, Directrice de la direction générale de l'Alimentation

Questions-Débat**10 H 45 PAUSE****11 H 00 TROISIÈME TABLE RONDE : LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION ET LES SCIENTIFIQUES**

- **M. Michel Caboche**, Directeur de recherche à l'INRA, Académie des sciences
- **M. Maurice Tubiana**, Académie nationale de médecine
- **M. Olivier Godard**, Directeur de recherche, CNRS
- **M. Roland Masse**, Membre fondateur de l'Académie des technologies
- **M. Gérard Bréart**, Directeur de l'Institut thématique « Santé publique », INSERM

12 H 00 QUATRIÈME TABLE RONDE : LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

- **M. Jacques de Gerlache**, Responsable communication, Groupe développement durable, SOLVAY
- **Mme Anne Bauer**, Journaliste, Les Echos
- **M. Pascal Husting**, Directeur général de Greenpeace France
- **M. François Ewald**, Philosophe, Président de l'Observatoire du principe de précaution
- **M. Jean-Charles Bocquet**, Directeur général, Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP)

Questions-Débat

Audition publique sur

***Le principe de précaution :
bilan de son application quatre ans après sa constitutionnalisation***

organisée par

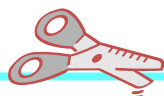
M. Claude Birraux, député

M. Jean-Claude Etienne, sénateur

**Judi 1er octobre 2009
9 heures - 13 heures**

Sénat - Salle Clemenceau - 15 rue de Vaugirard, Paris 6^{ème}

Contact : Karine Rahuel - tél : 01.42.34.31.07 - fax : 01.42.34.46.04
e-mail : k.rahuel@senat.fr



(Carton à retourner avant le 24 septembre 2009)

M., Mme, Mlle :

Organisme/Société :

Fonction :

Adresse postale :

Téléphone : Fax : e-mail :

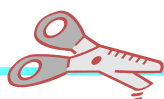
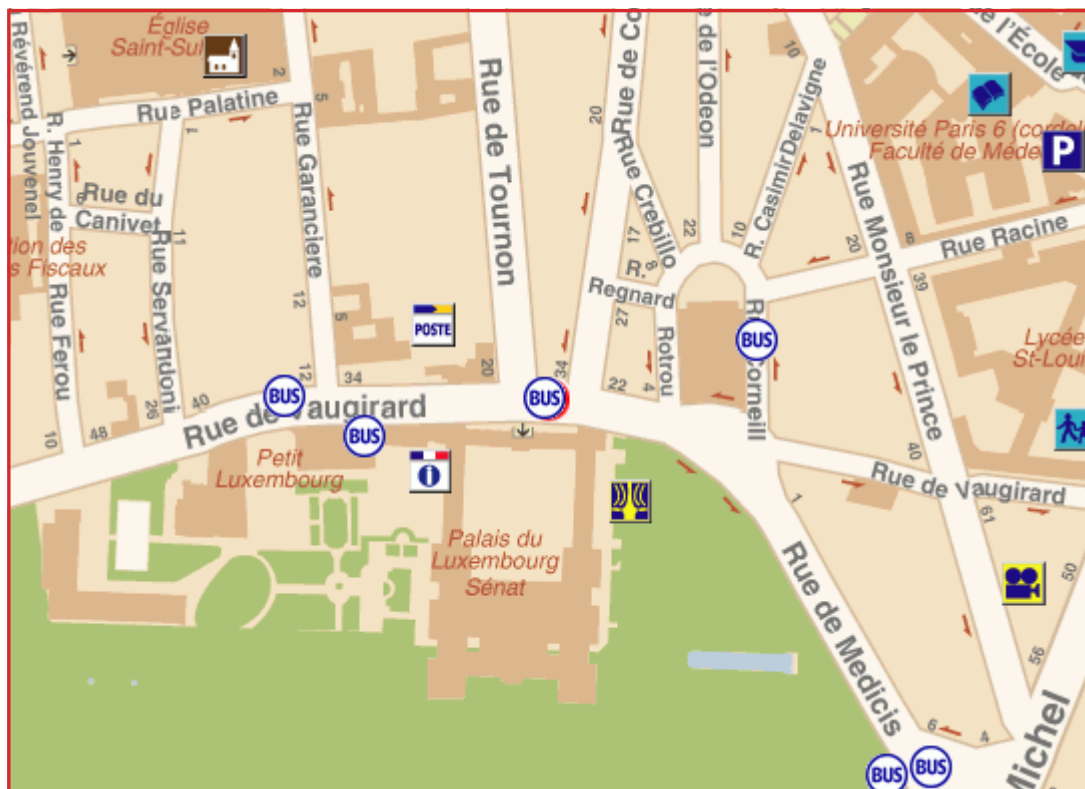
Participera à l'audition publique du Jeudi 1^{er} Octobre 2009.....

sur

« Le principe de précaution : bilan de son application quatre ans après sa constitutionnalisation »

organisée par

l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques



**Office parlementaire d'évaluation
des choix scientifiques et technologiques
SENAT
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06
FRANCE**